

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quinzième session de la Conférence des Parties
Doha (Qatar), 13 – 25 mars 2010

Interprétation et application de la Convention

Examen de résolutions et de décisions

EXAMEN DE RESOLUTIONS

Contexte

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat, qui a poursuivi son examen des résolutions et a informé le Comité permanent, à sa 58^e session (Genève, juillet 2009), de son intention de préparer des propositions à soumettre à la présente session concernant le regroupement et la correction de résolutions (voir document SC58 Doc. 17). Ces propositions découlent du travail normal du Secrétariat, au cours duquel il prend conscience de divers problèmes d'interprétation ou d'application des résolutions, de son examen régulier des résolutions en vue de proposer des regroupements, de l'examen rédactionnel entrepris en application de la décision 14.19, et de la correspondance échangée avec des Parties et des organisations suggérant la nécessité de procéder à des corrections.
2. A la 58^e session du Comité permanent, le Secrétariat a informé le Comité qu'il souhait recevoir les commentaires des Parties et des organisations intéressées concernant ses intentions. Pour faciliter la soumission de ces commentaires, le Secrétariat a créé un forum sur le site web de la CITES spécifiquement réservé à la discussion sur la révision des résolutions sur le fond. Le Secrétariat remercie l'Australie, le Canada, les Etats-Unis d'Amérique et *Safari Club International* pour leurs commentaires.
3. Enfin, le Secrétariat n'a pas eu le temps de préparer des propositions sur toutes les résolutions qu'il souhaitait examiner. Quoi qu'il en soit, il a préparé des propositions sur 13 résolutions, qu'il présente séparément dans les annexes au présent document:

Annexe 1: Conf. 5.10 – *Définition de l'expression "à des fins principalement commerciales"*

Annexe 2: Conf. 7.12 (Rev.) – *Exigences en matière de marquage pour le commerce des spécimens de taxons ayant à la fois des populations inscrites à l'Annexe I et à l'Annexe II*

Annexe 3: Conf. 9.5 (Rev. CoP14) – *Commerce avec les Etats non-Parties à la Convention*

Annexe 4: Conf. 9.7 (Rev. CoP13) – *Transit et transbordement*

Annexe 5: Conf. 9.10 (Rev. CoP14) – *Utilisation des spécimens commercialisés illicitement, confisqués et accumulés*

Annexe 6: Conf. 9.19 (Rev. CoP13) – *Lignes directrices pour l'enregistrement des pépinières exportant des spécimens reproduits artificiellement d'espèces inscrites à l'Annexe I*

Annexe 7: Conf. 10.10 (Rev. CoP14) – *Commerce de spécimens d'éléphants*

Annexe 8: Conf. 11.11 (Rev. CoP14) – *Réglementation du commerce des plantes*

Annexe 9: Conf. 11.21 (Rev. CoP14) – *Utilisation des annotations dans les Annexes I et II*

Annexe 10: Conf. 12.2 – *Procédure d'approbation des projets à financement externe*

Annexe 11: Conf. 12.3 (Rev. CoP14) – *Permis et certificats*

Annexe 12: Conf. 12.10 (Rev. CoP14) – *Lignes directrices pour une procédure d'enregistrement et de suivi des établissements élevant en captivité à des fins commerciales des espèces animales inscrites à l'Annexe I*

Annexe 13: Conf. 14.7 – *Gestion des quotas d'exportation établis au plan national*

Recommandation

4. Le Secrétariat demande à la Conférence des Parties d'examiner et d'accepter les recommandations présentées dans chacune des annexes du présent document. (Il est à noter que d'autres amendements aux résolutions sur lesquelles portent les annexes sont proposés dans d'autres documents soumis à la présente session.)